



Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 16 mai 2022

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 9 mai 2022

Secrétaire de séance :
M. Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac)

Date d'affichage : 9 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à SABAZAN, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	38

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Callac, Garros, Peres, Sarniguet, D'Antin, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Pasian, Cagnasso, Fort, Darroux, Darrigan, Bastrot, Boué, Castets, Clot, Coomans, Dufau Valérie, Terrain, Pailhas, Biau, Marin, Poitreau, Labenne, Perissé, Buffalan, Méssagué, Dabadie, Thomas.

Absents excusés : Mesdames Denard, Flogny, Rigaud et Messieurs Lartigolle, Franchetto, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch remplacé par M. Fort, Capmartin, Priouzeau remplacé par Mme Darrigan, Lajus, Renaudin remplacé par M. Messagué, Menvielle, Richevaux..

Pouvoirs : de Mme Denard à Mme Boué, de Mme Flogny à M. Bastrot, de Mme Rigaud à M. Petit, de M. Baudé à M. D'Antin, de M.Lajus à M. Terrain, de M.Richevaux à M. Thomas.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 11 avril 2022

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :
Présentation du diagnostic

- Urbanisme :
Bilan de la consultation
Poursuite de la procédure

- Personnel :
Elections professionnelles 2022 :
Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST) local

Création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail
Opérations électorales : autorisation d'ester en justice

-Modification du tableau des emplois : créations emplois d'auxiliaire de puériculture et d'agent de restauration

-Voirie :

Sous-traitance réaménagement de la rue St Saturnin à Aignan

Demande de subvention : commune de Pouydraguin protection chemin de Lacaze

-Ecole, Enfance, Jeunesse :

Renouvellement de la convention pour « Accueil Jeunes » avec l'association Pierre et Terre

-Administration générale :

Avenant au contrat de couverture des risques statutaires des agents CNRACL

-Finances :

Décision modificative : vote de crédits supplémentaires

-Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Luc Buffalan est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu 11 avril 2022

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu.

Plan Climat air énergie (PCAET)

M. Julien Berlinger présente le diagnostic du PCAET. (joint en annexe).

A l'issue de cette présentation, il précise que l'objectif est d'identifier les sites, les acteurs et les projets de la transition énergétique afin d'alimenter le programme d'actions des 3 PCAET.

Pour ce faire, une réunion maires et secrétaires de mairie est prévue le mardi 14 juin 2022 à 14H00 lors de laquelle il sera remis :

-1 questionnaire sous forme de tableau

-1 carte de la commune au format A3

-1 carte du centre de la commune au format A3

Il conviendra d'identifier les sites importants pour la transition énergétique et de compléter le questionnaire. (cf les exemples dans l'annexe)

-Prolongation de la procédure du PLUi Armagnac Adour

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe .

Celui-ci a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 24 janvier 2022, après que ce dernier ait adopté le bilan de la concertation

Il a ensuite fait l'objet d'une consultation auprès des personnes publiques associées, de la Commission départementale des Espaces naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), des communes membres de la communauté et de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Monsieur le Président présente une synthèse des différents avis des organismes pouvant porter, d'après leurs auteurs, sur différents niveaux :

- . Conformité avec le code de l'urbanisme à reprendre pour les Energies Renouvelables
- . Incompatibilité partielle avec le SCOT
- . Dispositions qui peuvent être bloquantes pour certains projets
- . Dispositions difficilement applicables, imprécises ou inutiles
- . Dispositions à supprimer, à corriger ou à ajouter
- . Précisions à apporter en matière de justifications
- . Observations de pure forme.

Monsieur le Président explique, qu'en cas de mise à l'enquête publique, c'est le dossier de PLUi arrêté non modifié qui est présenté, accompagné de ces avis.

La prise en compte de toute ou partie de ces observations ne peut être faite qu'après l'enquête publique, sans pouvoir changer l'économie générale du document et sans que le public sache pendant l'enquête publique ce qui sera effectivement modifié.

M. le Président précise les 4 points particulièrement bloquants et à revoir :

-le nombre important de logements vacants sur le territoire. Les élus contestent cette allégation et demande au cabinet Métropolis d'adresser à chaque commune une carte et la liste des logements vacants afin que les maires puissent corriger les chiffres donnés.

-la création de STECALs non justifiés

-l'identification des zones humides. Il sera mené une étude complémentaire afin de répondre favorablement à l'Etat.

-l'assainissement non collectif est trop nombreux aucune amélioration n'est faite après contrôle. M. Buffalan, président du SIEBAG, rappelle qu'il appartient au maire, au titre de son pouvoir de police, de faire respecter la mise aux normes de l'assainissement.

M. le Président précise que le PLUi sera resoumis au conseil communautaire, au mois de septembre prochain, au plus tôt. Il faut souligner le PADD ne sera pas soumis au vote.

Mme Coomans craint la publication de nouveaux textes remettant en cause ce travail complémentaire. M. Terrain dit, qu'effectivement, les 6 mois complémentaires pourraient changer la donne.

M. le Président assure que non. Seules des remarques peuvent être faites.

Compte tenu de l'importance des avis émis, Monsieur le Président propose au conseil de revoir le contenu du PLUi en examinant attentivement ces avis et de proposer les modifications à apporter au dossier du projet de PLUi.

Suite à cet examen, le projet de PLUi modifié prendra en compte toute ou partie des observations et sera arrêté de nouveau. Ceci entraînera une nouvelle consultation des personnes préalablement consultées.

Le cabinet d'étude Métropolis a été de nouveau sollicité pour l'étude de ces avis ainsi que la reprise des documents et le cabinet BIOTOPE pour une étude des zones humides sur les OAP.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de :

- Revoir le contenu du PLUi en examinant les différents avis pour proposer des modifications et pouvoir arrêter de nouveau le projet de PLUi ultérieurement
- Accepter les devis présentés par Métropolis d'un montant de 20 075 € HT et 24 090 € TTC
- Accepter le devis qui sera présenté par BIOTOPE.
- Autoriser le Président à signer tout document permettant la poursuite du PLUi.

Personnel

-Elections professionnelles 2022 – Création et composition d'un Comité Social Territorial (CST) local

Le Conseil Communautaire, au regard du :

- Code Général des Collectivités Territoriales,
- Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,
- décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- et

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents et que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est de 60 agents, dont 46 femmes et 14 hommes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- de créer un Comité Social Territorial (CST) local,

- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST local à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public en leur accordant voix délibératives.

-Elections professionnelles 2022 - Création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial (CST).

Le Conseil Communautaire, au regard du :

- Code Général des Collectivités Territoriales,
- Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,
- décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

et

Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail peut être créée dans les collectivités et établissements publics employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2022 est de 60 agents, dont 46 femmes et 14 hommes,

Considérant que les risques professionnels particuliers au sein de la communauté de communes Armagnac Adour sont : risques routiers, postures de travail, accidents cuisine, risques psycho-sociaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité (7 pour-1 abst.), décident :

- de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au regard des risques professionnels particuliers au sein du CST de la communauté de communes Armagnac Adour,
- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein de la formation spécialisée à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public en leur accordant voix délibératives.

-Opérations électorales - autorisation d'ester en justice

Le Président expose aux membres du conseil communautaire que l'élection des représentants du personnel du Comité Social Territorial interviendra le 8 décembre 2022.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président propose que les membres du conseil communautaire l'autorisent à représenter le conseil communautaire pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité (1 abst.), décident d'autoriser le Président à représenter le conseil communautaire pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

-Modification du tableau des emplois : créations emplois d'auxiliaire de puériculture et d'agent de restauration.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ouverture de deux jours supplémentaires au multi accueil d'Aignan. Cette nouvelle organisation entraîne la réorganisation de ce service et donc la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture pour une durée de 34,50 heures hebdomadaires. Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : prise en charge des enfants de 2,5 ans à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie et participation aux soins quotidiens. Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.

De plus, il informe le conseil qu'en raison du départ à la retraite de l'agent qui effectuait la confection des repas à la cantine de Viella, il convient de créer un emploi d'agent de restauration pour une durée de 24 heures hebdomadaires.

Les fonctions rattachées à cet emploi seraient : confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel.

Cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2022 pour intégrer les créations demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, au regard de :
-la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
-du précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 5 juillet 2021,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux

Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Responsable de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints administratifs territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Adjoints administratifs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	<i>Médecins</i> Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	<i>Médecins</i> Article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial

Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	8,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjoints techniques Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	

				Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux

			vie, et participation aux soins quotidiens.	
Auxiliaire de puériculture	1	34,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	28,00 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	15,50 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Voirie

-Sous-traitance réaménagement de la rue ST. SATURNIN à AIGNAN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du projet de réaménagement de la rue ST. SATURNIN à Aignan.

L'entreprise SPIE / MALET, qui a été retenue suite au conseil communautaire du 25 Octobre 2021, souhaite sous-traiter à l'entreprise JORGE LUIS DIAS DA SILVA (31790 ST. SAUVEUR) la pose de dalle et pavés pour un montant de 20 000.00 € HT.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, (1 contre-1 abst) de retenir l'entreprise citée ci-dessus pour le montant de 20 000€ HT.

-Commune de Pouydraguin : demande de subvention-Protection chemin de Lacaze.

Le chemin de Lacaze sur la commune de Pouydraguin longe le Midour sur une soixantaine de mètres. Depuis de nombreuses années maintenant la rivière vient éroder le talus de la route et il n'y a plus désormais qu'un rideau d'arbre qui maintient la berge.

Ceci posant une problématique de sécurité vis-à-vis des usagers de la route, il est souhaitable d'entreprendre des travaux de stabilisation de la berge.

Le 22 mars dernier, les membres du SMBV Midour-Douze ont décidé de ne pas être maître d'ouvrage en cas d'érosion de berges ayant un impact sur une route communale. Ainsi, il appartient à la CCAA d'être maître d'ouvrage.

Aidé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze, les services ont établi deux types de solutions : la protection de berge et le déplacement de l'enjeu (la route).

Des entreprises spécialisées ont estimé les aménagements à réaliser, à savoir :

- Déplacement de la route : coût très élevé et logistique compliqué
- Protection de berge en enrochement : coût élevé
- Protection de berge en génie végétale (tunage en rideau) : coût un peu moins élevé que l'enrochement et solution la moins impactante pour le milieu.

Au regard des avantages et inconvénients de chaque type de solution il a donc été décidé de faire une protection de berge en génie végétale avec un tunage en triple rideau pour un coût global de 15256 euros H.T soit 18 307.20 euros TTC.

Pour ce faire, une subvention peut être accordée, à hauteur de 20% pour le Département. Le reste à charge sera cofinancé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants Midour Douze et par la commune de Pouydraguin

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

	Dépenses	Recettes
Montant de l'opération	18 307,20 €	
FCTVA		3 003,11 €
Subvention départementale à 20% (sur le HT)		3 051,20 €
Reste à charge sur Opération	12 252,89 €	
Participation SMBV Midour Douze		4 084,30 €
Participation Commune Pouydraguin		4 084,30 €
Participation CCAA		4 084,30 €

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité, (1 contre):

- d'accepter de réaliser cette opération
- d'approuver ce plan de financement
- d'autoriser M. Le Président à signer tout document s'y référant.

Ecole, enfance, jeunesse

-Renouvellement de la convention pour « Accueil Jeunes » avec l'Association Pierre et Terre.

Le président informe l'assemblée qu'il faut renouveler la convention entre l'Association Pierre et Terre et la CCAA pour l'année 2022.

La gestion de cette action leur a été confiée depuis le 1^{er} mai 2017.

Les objectifs du projet éducatif sont axés sur la notion de découverte, avec par exemple un séjour montagne et un séjour surf ainsi que des sorties et des activités sur le territoire.

L'espace jeune est aussi un lieu d'écoute et de dialogue avec les jeunes.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (21 pour-3 contre-14 abst), de signer la convention en précisant les modalités de cet accueil dans les locaux appartenant à la Communauté de Communes et les différents articles pour information complète.

M. Clot explique que M. Merotto a présenté lors du comité « Enfance-jeunesse ».

Les élus souhaitent que leur soit transmis le bilan de l'Association Pierre et Terre. Cet envoi a été réalisé.

Mme Boué s'est dit très étonnée que la question de « transgenre » soit évoquée au collège par des personnes n'ont formé à cela. M. le Président précise qu'une éducatrice suit ces jeunes dans le cadre de l'espace jeunes.

M. Terrain n'est pas favorable au renouvellement de la convention liant la CCAA à l'association Pierre et Terre car il y a peu d'adolescents qui y participent et d'autres associations font un travail similaire sans subvention.

M. le Président rappelle que des tentatives d'animation envers les adolescents ont été menées sans succès par la CCAA.

Quant au projet « plongée » M. Fitan l'a proposé en partenariat avec Plaimont et une subvention de la CAF a été accordée.

Administration générale

-Contrat de couverture des risques statutaires/Mise à jour contractuelle des évolutions réglementaires à l'égard des agents permanents CNRACL placés en incapacité de travail pour raison de santé.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes a renouvelé les contrats d'assurances pour les risques encourus par la collectivité au 01 Janvier 2022.

Le 15 Avril dernier, la CNP Assurances a adressé un avenant accompagné d'un courrier expliquant que l'année 2021 a vu paraître de nouvelles dispositions par décret en vigueur au 01 Janvier 2022, lesquels ont fait évoluer de manière significative notre obligation statutaire à l'égard de nos agents placés en congés statutaires pour raison de santé, relativement à des décrets en vigueur au 01 Janvier 2022 :

- Congé Paternité et accueil de l'enfant
- Temps partiel thérapeutique
- Modalité de calcul du capital décès

Ce présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la collectivité contractante à l'égard de ses agents dans la prise en charge du montant de calcul du capital décès versé aux ayants droit à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette évolution réglementaire représente pour la collectivité employeur un engagement de plus de 50%.

Le taux global de la cotisation d'assurances est fixé à 4.76% au lieu de 4.65 % initialement.

Si ce nouveau taux n'est pas adopté, Monsieur le Président explique que les garanties actuelles du contrat seront maintenues et que les prestations complémentaires dues aux agents

suite aux évolutions règlementaires précitées ne seront pas assurées et resteront à la charge de la collectivité.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire l'autorisation de signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire acceptent, à la majorité (2 abstentions) cet avenant et autorisent Monsieur le Président à signer ce dernier.

Finances

-Virement de crédits

Monsieur le Président informe le conseil que les crédits nécessaires à certains chapitres sont insuffisants notamment ceux pour les travaux d'investissement. Il propose d'effectuer des virements de crédits suivants :

Investissement

Dépenses			Recettes		
Chap / Article	Désignation	Montant	Chap / Article	Désignation	Montant
21318	Autres constructions	1 605 245.00			
21731	Bâtiments publics	226 011.00			
21751	Réseaux de voirie	395 902.00			
2317	Immo corp reçues au titre d'un mise à dispo	-2 227158.00			
	Total	0			

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire acceptent, à l'unanimité, le vote de crédits supplémentaires et les virements proposés.

-Amortissement du Peugeot Boxer 2.2 HDI 110

Monsieur le président informe l'assemblée que l'amortissement de la camionnette Boxer achetée en 2019 et inscrite à l'inventaire 454-1 n'a pas été réalisé suite à une erreur informatique. Il propose d'effectuer un rattrapage sur 3 ans de 2020 à 2022.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Communautaire acceptent, à l'unanimité, l'amortissement et décident d'inscrire au budget les crédits nécessaires aux écritures d'amortissement.

Mme Pasion présente l'affiche pour le concert qui se tiendra à Termes d'Armagnac le 22 mai prochain.

M. Le Président présente les deux médecins espagnols qui doivent arrivés en septembre prochain au plus tôt :

M. Angel Gimeno Gascon

Mme Maria Fuensanta Guillen Lopez.

Mme Boue souhaite connaitre le calcul de la rémunération de l'animateur sportif lorsqu'il donne des cours aux élèves des écoles élémentaire et maternelle de Riscle, du collège de Riscle et d'autres écoles externes à notre CCAA à la piscine pendant le mois de juin.

Il lui est répondu que le salaire de cet animateur est annualisé, tenant compte de toute son activité de l'année. Par ailleurs, les cours donnés aux collégiens et élèves hors CCAA n'ont pas à être pris en charge par cette dernière.

La séance est levée à 22H30.

